Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260209-202602_02-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 5 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 28/01/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8
Secrétaire de séance : Mme SAUDRAIS Vanessa
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 8
Nombre de Voix : 8 + 1 pouvoirs = 9

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. DEFFAINS Jérémy, M. FONTAINE Bertrand, M. ESNAULT Christophe.

Absents excusés : M. SIMON Jérôme, Mme CERTAIN Corinne, Mme FRADETAL Morgane

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. SIMON Jérôme à M. RAMEL Pascal et Mme CERTAIN Corinne à Mme RESCAN Laurence

202602-02

Objet de la délibération : Vote des subventions 2026 en vue de la préparation du budget primitif communal

Vu, le statut de présidente de l'association EM Une Aile de Papillon, Mme CERTAIN Corinne, son vote par procuration ne sera pas pris en compte dans la présente délibération.

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions (ci-après) proposé par la commission des finances qui pourraient être inscrites au budget primitif 2026.

Il rappelle que les subventions seront versées sous réserve d'une demande de chaque association à la Commune de Landujan.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260209-202602_02-DE

INTITULÉ	Budget 2026
Association CATM et Citoyens de la Paix	220,00 €
Téléthon – GACM	200, 00€
Association DECLIC à Romillé (35)	80,00 €
Association de chasse de Landujan	200,00 €
Association de chasse de Landujan "piégeage"	116,00 €
Stella basket Landujan	990,00 €
Stella gymnastique Landujan	200,00 €
Association sportive de football Saint-Pern / Landujan	930,00 €
Association FEST'Y VILLAGE	910,00 €
Les amicales (château de Leauville)	220,00 €
EM Une aile de Papillon	220,00 €
Les Amis de l'Orgue	80,00 €
Cantine école privée Landujan (repas x 1€)	8 144 €
Achat fournitures scolaires école privée Landujan	2 350,00 €
Arbre de Noël de l'école privée Landujan	188,00 €
Sorties scolaires de l'école privée	1 736 €
Comice agricole	944,00 €
Club le Bon accueil	530,00 €
Rêves de Clown	40,00 €
Les Restos du Cœur	200,00 €
Participation cantine parents écoles publiques Montauban de Bretagne (délib du 25.04.2019)et Irodouer (délib du 07/11/24)	4 500,00 €
ADMR portage de repas (délib. du 25.04.2019)	1 463,40 €
ADMR portage de repas (délib. du 25.04.2019)	93,00 €
Banque alimentaire	300,00 €
Total des subventions affectées à l'article 6574	24 434,40 €
Subvention non affectée	565,60 €
Total des crédits inscrits à l'article 6574	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **Approuve** les propositions de subventions présentées par la commission des finances et d'inscrire le montant de 25 000 € au BP 2026 à l'article 6574.
- **Décide,** qu'une subvention de 200€ sera versée dans un premier temps à l'association FEST'Y VILLAGE. Le complément représentant la somme de 710€ (910€ moins 200€ = 710€) sera payée si l'association organise des évènements engageant des frais particuliers au cours de l'année 2026.
- **Décide,** qu'une subvention de 200€ sera versée à l'association Stella gymnastique sous réserve d'une rencontre entre les membres du bureau de l'association et les élus de la commune afin de justifier de l'utilisation de cette subvention.
- **Décide,** qu'une subvention de 944€ sera versée au Comice agricole, sous réserve d'une demande de l'association à la commune de Landujan.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360